



MEDIATISATION DECISION DE JUSTICE

Par **liberte49**, le **25/02/2015** à **17:46**

Bonjour,

J'ai fait faire des travaux de rénovation

L'artisan installé depuis un an n'a pas remis un chantier dans les normes, plaques de placo non fixées, combles non conformes, tour de portes dégoulinant d'enduit.

J'ai fait venir un expert qui a constaté le travail et a fait venir d'autres artisans qui ont tous constaté les mal facons.

L'entreprise défaillante a reconnu ses torts

Nous devons nous mettre d'accord prochainement pour trouver un compromis. Il faut refaire les travaux, l'expert a conclu que l'entreprise défaillante n'est pas capable de faire le travail, ne sait pas travailler .

Nous aurions demandé que l'entreprise défaillante défasse ses plaques de placo pour limiter la main d'œuvre et faire refaire ailleurs.

L'entreprise défaillante exige une réunion contradictoire .

Je voulais savoir s'il est possible de médiatiser la décision du tribunal au cas où cela se finirait devant ce dernier .

L'entreprise défaillante est un bricolo qui ne sait pas travailler. Il aurait aimé réparer et refaire ce qu'il ne sait pas faire visiblement constaté par tout le monde !

Merci de votre réponse.